

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 17 / 2022
Séance du 5 décembre 2022

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement de 24'660 F pour la rénovation du 1^{er} étage de la Mairie

Vu le crédit d'engagement de 275'000 F voté par le conseil municipal le 14 juin 2021 et approuvé par le département compétent le 29 septembre 2021

Vu que le remplacement du mobilier n'était pas prévu initialement,

Vu que les travaux d'insonorisation n'étaient pas prévus lors du vote du crédit initial mais qu'ils se sont avérés nécessaires,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x voix pour, x abstention,

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 24'660 F destiné à la rénovation de la Mairie,
2. D'amortir cette dépense complémentaire selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 14 juin 2021